

Doc. 7

PRÉFECTURE
DES
BOUCHES-DU-RHONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DIVISION

BUREAU

Marseille, le 30 Décembre 1940.

no 92

LE PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

à Monsieur LE MINISTRE, Secrétaire d'Etat à
l'IntérieurDirection Générale de la Sûreté Nationale
Inspection Générale des Services de Police AdministrativeOBJET : Activité suspecte de M. Varian F R YREFCE : Bordereau P.A. N° 2591/IV du 6 Novembre 1940
Lettre - 3040/II du 19 Novembre 1940
Lettre - 3579/IV du 12 Décembre 1940.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, les renseignements que vous m'avez demandés par lettres citées en référence, sur le Centre Américain de Secours et sur le nommé Varian F R Y qui en est le Président.

M. Varian F R Y est né le 15 Octobre 1907 à NEW-YORK, où il est domicilié. Il est entré en France le 14 Août 1940 et est venu s'installer directement à MARSEILLE. Son visa de séjour est valable jusqu'au 15 Janvier 1941.

En Amérique, M. F R Y était rédacteur dans une Association qui s'occupe de question de politique étrangère.

En France il est Président du Centre Américain de Secours 60, rue Grignan à MARSEILLE. Il habite 63, Avenue Jean Lombard Campagne Air-Bel.

I.- ACTIVITE DU CENTRE AMERICAIN DE SECOURS. Cet organisme s'était donné comme tâche à l'origine, le sauvetage des intellectuels de premier plan chassés de leur pays, en favorisant leur libération des camps, leur sortie de France, leur entrée en Amérique, en leur venant en aide pécuniairement.

En réalité, le Comité a rapidement élargi son action et il n'est pas sûr que celle-ci soit tout à fait désintéressée.

Il est certain, en tout cas, qu'il ne s'est pas toujours tenu aux formalités légales pour atteindre son but. La preuve en est que le Centre Américain de Secours est tenu à l'écart du

.....

La présence de ces individus à la veille du voyage du Chef de l'Etat, près du pont de la Parette où un attentat avait été commis contre le train bleu en 1932, fut jugée suspecte. FRY et ses hôtes furent conduits à la Sûreté puis internés sur le "SINAIA".

En outre il fut saisi tant dans la chambre de M. FRY que dans celles de ses commensaux, un certain nombre de rapports et documents dactylographiés dans lesquels les auteurs critiquent le régime des camps, d'une façon désobligeante pour le gouvernement français et s'étendant d'une manière très tendancieuse sur les raisons et conséquences de notre défaite.

Dès sa libération du SINAIA, M. FRY téléphonait ou faisait téléphoner à l'Association de la Presse Américaine à VICHY, le message suivant :

" M. FRY a été arrêté avec une dizaine de personnalités de nationalité américaine. Ils ont été mis sur le navire "SINAIA" pendant tout le séjour du Président à MARSEILLE. Ils n'ont été relâchés que maintenant... "

" A communiquer à toute la Presse américaine de quelle façon en France, des sujets américains tels que nous ont été traités " .

IV.- RELATIONS DE M. FRY AVEC LES AUTORITES AMERICAINES EN FRANCE. - M. FULLERTON Consul Général des Etats-Unis à MARSEILLE est venu me voir à plusieurs reprises pour m'entretenir du cas FRY. Il m'apprit entre autres choses que j'ai résumées plus haut, que l'Ambassade des Etats-Unis, avait ordonné à l'Association de la Presse Américaine de ne pas donner suite à la demande de M. FRY et me demanda de faire le nécessaire pour le débarrasser de lui. Il m'assura que M. FRY ne manquerait pas d'exploiter quand même son incarcération par une propagande hostile à la France.

V.- CONCLUSION. En résumé : 1°) M. FRY dirige une oeuvre qui, sous prétexte d'migration protège des étrangers de moralité douteuse ou de tendance politique défavorable au Gouvernement Français.

2°) Sans que les services de la Police Spéciale, de la Surveillance du Territoire et de la Sûreté se soient concertés, ils ont tous trois été amenés à s'intéresser à M. FRY.

3°) Il fréquente et reçoit chez lui des anarchistes.

4°) Non seulement le Gouvernement Américain ne veut pas soutenir son action, mais il serait heureux de la voir cesser.

En conséquence, je vous propose l'expulsion de M. FRY.

Comité de Coordination des Oeuvres s'occupant d'émigration, lequel est présidé par M. LOWRIE, Président de la Y.M.C.A. à MARSEILLE.

Le Centre Américain de Secours soutiendrait même des étrangers de nationalités qui ne sont pas intéressés par l'émigration.

Il porterait plus particulièrement son attention sur les extrémistes internationaux qui ne sont pas plus intéressants pour les Etats-Unis, que pour la France ou le Reich.

II.- RELATIONS DU CENTRE AMERICAIN DE SECOURS AVEC LES AUTORITES AMERICAINES. C'est là sans doute la raison pour laquelle, le Gouvernement américain, estimant que l'action du Comité ne pouvait que nuire aux bonnes relations qu'il veut entretenir avec la France, a prié M. FRY et son collaborateur immédiat le Docteur BOHN, de rentrer aux Etats-Unis. Cet ordre fut donné aux intéressés le 25 Septembre 1940. Le Dr BOHN s'exécuta. M. FRY est toujours à MARSEILLE.

III.- ACTIVITE DE M. F R Y. Ses relations avec les autorités françaises. M. FRY, dès son arrivée entreprit de nombreuses démarches à VICHY et à MARSEILLE près de mes services. Le caractère pressant de ces démarches, le ton de chantage de ses lettres dans lesquelles il n'hésitait pas à mettre en avant l'opinion américaine et les difficultés qui ne manqueraient pas de s'élever entre son gouvernement et la France s'il n'obtenait satisfaction, engagèrent mes services et moi-même, à nous tenir sur la plus grande réserve.

Relations de M. FRY avec la Police.- Il fut classé "à surveiller" par le service de la Police Spéciale, dès son arrivée à MARSEILLE

De son côté, le service de la Surveillance du Territoire fut amené à perquisitionner, le 22 Octobre 1940, dans les locaux du Centre Américain de Secours, en exécution d'une délégation de LEON Juge d'Instruction à MARSEILLE, chargé d'instruire une affaire de faux passeports et de trafic de devises.- Bien que cette perquisition ait été infructueuse, le Commissaire Chef du Service de la Surveillance du Territoire tient M. FRY et son entourage pour extrêmement néfaste à la collaboration des autorités américaines et françaises au moins en ce qui concerne l'émigration.

D'ailleurs, à la veille du séjour à MARSEILLE du Chef de l'Etat, le Service de la Sûreté, visita un certain nombre de maisons situées au voisinage de la voie de chemin de fer. Il fut amené ainsi à perquisitionner à la campagne Air-Bel, 63, Avenue Jean Lombard, qui est précisément le domicile de M. FRY.

Il y fut découvert, outre des collaborateurs habituels de M. FRY :

Le nommé KILBALTCHICHE Victor, expulsé, autorisé à résider en France jusqu'au 22 Février 1941, noté aux Archives de la Sûreté comme anarchiste susceptible de commettre un acte de terrorisme à l'occasion du voyage en France du roi des Belges, le 12 Octobre 1938;

Le nommé BRETON Albert, auteur de plusieurs ouvrages à tendance anarchiste.